

DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
CANTON DE LA FLECHE  
MAIRIE DE LIGRON

*Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
SEANCE DU 13 JUIN 2017*

Date de convocation : 02/06/2017  
Date d'affichage : 02/06/2017  
Nombre de Conseillers : En exercice : 11 - Présents : 9 – Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique sur la convocation de Monsieur Philippe BIAUD, Le Maire,

Etaient présents : M., Mme, BIAUD, PREVOST, LETURMY, DESORT, PLET, CADOR, PIGEON, NAUDÉ, PORTIER,

Etaient excusés : M., MANCEAU ayant donné pouvoir à M. NAUDÉ, DESMARES ayant donné pouvoir à M. PREVOST

Etait absent : Néant

M CADOR a été élu secrétaire de séance  
=====

### N°32/2017 : AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la société Soleil Du Midi Développement a identifié sur les communes de Bousse, Clermont-Créans et Ligron, une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Cette zone a été sélectionnée selon les orientations définies par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de la région des Pays de la Loire a été approuvé le 18 avril 2014 par le Préfet de Région.

Le 3 mai 2017, la société Soleil du Midi Développement a exposé aux membres des trois conseils municipaux le projet de parc éolien possible sur les communes de Bousse, Clermont-Créans et Ligron.

Après avoir pris connaissance de ces éléments qui fondent sa décision et après délibération le Conseil municipal décide par 11 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre :

- ✘ D'émettre un avis favorable de principe en faveur du projet éolien et à la poursuite de ses études de faisabilité
- ✘ De donner mission à Monsieur le Maire ou son représentant pour suivre l'avancement de cette opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,  
P. BIAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201631-20170613-2017\_13\_06\_D1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2017  
Affichage : 26/06/2017